

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017 -  
- COMPTE RENDU -**

**PRESENTS :**

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA - Chantal NYS– Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR – Michel PETILLON - Annick CASTELEIN – Anne THOREZ – Peggy ROBERT - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF – Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Jean-Valéry MONVOISIN – Thierry MITTENAERE – Xavier DUQUESNE – Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA – Jaquelina FONSECA – Jonathan GLIBERT – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

**PROCURATION :**

Thibault TELLIER donne procuration à Claudine ZAHM  
Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET  
Nathalie CARDON donne procuration à Thierry MITTENAERE  
Louis COSYN donne procuration à Anne THOREZ  
Patrick VANDAME donne procuration à Jean-Luc WABANT  
Jaquelina FONSECA donne procuration à Antonio DA SILVA (du point 1.01 au point 1.10)

**ABSENTE :**

Jeannique VANDEWIELE

**SECRETAIRE :**

Jonathan GLIBERT

*Présentation de l'éphéméride.*

*Approbation des procès-verbaux (2) des Conseils municipaux du 30 juin 2017 et du procès-verbal du Conseil municipal du 13 juillet 2017.*

**1.01- CONSEIL MUNICIPAL – CONFERENCE INTERCOMMUNALE – CONSEILS D'ECOLE –COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – SCIC KALEIDE – OPERATIONS DE DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX APPELES A SIEGER AU SEIN DE CES INSTANCES**

Après débat et suite à l'accord unanime d'entreprendre ces opérations de désignation par main levée (en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales), ont été désigné(e)s au sein des institutions suivantes :

- 1/ conférence intercommunale : Rose-Marie BUCHET et Colette DEBEUF, respectivement en qualité de membres titulaire et suppléante ;
- 2/ conseils d'école : Mustapha GUIROUS (3ème membre) ;
- 3/ SCIC KALEIDE : Thierry MITTENAERE (Conseiller municipal délégué à l'Handicap) titulaire et Peggy ROBERT suppléante ;
- 4/ Commission communale d'accessibilité : Franck GILME.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.02- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.03- LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE TROIS CREANCES DE LA CNRACL**

Après débat a été adoptée la délibération sur la levée de prescription quadriennale de 3 créances de la CNRACL.

AGENTS	ANNEES	MONTANT
1 <sup>er</sup> agent	En partie années 1984 et 1985	541,44 €
2 <sup>ème</sup> agent	En partie année 1999	1.754,24 €
3 <sup>ème</sup> agent	En partie année 1985	22,62 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.04- RESTAURATION MUNICIPALE – CLASSE ULIS (UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) - TARIFICATION**

**LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'application de la participation financière des familles au frais de restauration scolaire au tarif ronquois selon le quotient familial pour les enfants scolarisés en ULIS selon la tarification en vigueur au 01/09/2015 :

TRANCHES	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.26 €*	2.26 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.99 €	2.99 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2.74 €	3.74 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.47 €	4.47 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.90 €	4.90 €
6	A partir de 1 500 €	4.20 €	5.20 €

\*contribution CCAS 0.74 € à déduire

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.05- RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES – FIN DE L'ADHESION DE LA VILLE DE RONCQ AU DISPOSITIF**

Après débat a été adoptée la délibération sur la fin de l'adhésion de la Ville de Roncq au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE).

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.06- UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAHN) – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS POUR LES COMPETENCES 1 « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » ET 3 « LUTTE CONTRE LES NUISIBLES » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après débat a été adoptée la délibération sur les adhésions de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezele, Crochte, Eringhem, Hondschoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedyre, Warhem et Wulverdinghe et de la Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem à l'USAHN

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.07- OURAGAN IRMA – URGENCE CARAÏBES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € en faveur de la Fondation de Lille.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.08- ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) – CONVENTIONNEMENT VILLE/ASSOCIATIONS – CONSOLIDATION DES COMPTES PERIODE SCOLAIRE 2016/2017 – PROVISION POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2017/2018**

Après débat a été adoptée la délibération sur la validation des comptes définitifs repris ci-dessous :

	ACTIVITÉS	JOURNÉE	Séances effectuées 2016-2017	Coût réel séances 2016-2017	SUBVENTION VERSEE 2016-2017	séances prévues 2017-2018	Coût (30€/séance)	RAPPEL/ REPORT 2016-2017	coût prévisionnel 2017/2018
1	Tennis de table	lundi CP au CM2	18	540 €	1 270 €	31	930 €	-730 €	200 €
2	Volley Ball	vendredi CP au CM2	29	870 €	510 €	33	990 €	360 €	1 350 €
3	BMX	mardi CP au CM2	15	450 €	730 €	12	360 €	-280 €	80 €
4	Judo	lundi CP au CM2	18	540 €	0 €	31	930 €	460 €	1 390 €
5	Tir à l'arc	lundi CE2 au CM2	43	1 290 €	1 180 €	31	930 €	110 €	2 030 €
		vendredi CE2 au CM2				33	990 €		
6	Tennis	jeudi CE2 au CM2	31	930 €	250 €	32	960 €	680 €	1 640 €
7	Danse	Vendredi CP/CE1	12	360 €	120 €	13	390 €	240 €	630 €
8	Football	jeudi CP au CM2	13	390 €	800 €	32	960 €	-410 €	550 €
9	Boule ferrée	mardi CE2 au CM2	8	240 €	0 €	12	360 €	160 €	520 €
10	Gymnastique	mardi CP/CE1	25	750 €	190 €	32	960 €	560 €	2 510 €
		vendredi CE2 au CM2				33	990 €		
11	Natation	samedi CP au CM2	19	570 €	850 €	32	960 €	-280 €	680 €
12	Basket	jeudi CP au CM2	23	690 €	1 830 €	32	960 €	-1 140 €	-180 €
13	Bourle	lundi CP au CM2	11	330 €	900 €	31	930 €	-570 €	360 €
	<b>TOTAL</b>				<b>8 630 €</b>		<b>12 600 €</b>	<b>870 €</b>	<b>11 940 €</b>

(1) Le rappel de 80€ sur la période 2015/2016 est récupéré sur la consolidation 2016/2017

(2) Associations qui ne participent pas à toutes les périodes

(3) Le rappel de 180 € sera récupéré sur la consolidation 2017/2018

Autorisation est donnée à M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 6.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.09- MEL – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DE LA CLETC SUR LE TRANSFERT DE PRODUITS ET DE CHARGES LIES A L'INTEGRATION DE 5 COMMUNES SUITE A LA FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPEES, L'INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR ET LA REPRISE DES ESPACES NATURELS METROPOLITAINS (ENM)**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la MEL sachant qu'il n'y aura aucune incidence sur l'attribution de la compensation versée à la Ville de Roncq.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.10- ADMISSIONS EN NON-VALEURS – EXERCICES 2014 – 2015 ET 2016**

Après débat a été adoptée la délibération sur les admissions en non-valeurs des différents produits irrécouvrables :

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2016	Titre 856	Frais de garderie scolaire	7,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>7,80 €</b>	
2014	Titre 601	Frais de restauration scolaire	39,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	Titre 682	Frais de restauration scolaire	13,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>53,04 €</b>	
2016	Titre 896	Frais de récré anime	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>0,01 €</b>	
2015	Titre 1267	Frais de restauration scolaire	13,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 136	Frais de garderie scolaire	16,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 137	Frais de restauration scolaire	31,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 45	Frais de garderie scolaire	12,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 46	Frais de restauration scolaire	21,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 601	Frais de restauration et de garderie scolaire	11,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>108,16 €</b>	
2016	Titre 854	Frais école de musique	21,16 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>21,16 €</b>	
2016	Titre 857	Frais de restauration scolaire	8,96 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>8,96 €</b>	
2016	Titre 178	Frais de restauration scolaire	43,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>43,84 €</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>242,97 €</b>	

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.11 – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS DE CREDITS**

Présentation de la Décision Modificative n° 1. Après débat la délibération a été adoptée.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses –**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	- 142 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	+ 10 000 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	- 5 000 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 30 000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (ordre)	+ 100 000 €
Chapitre 042 – Amortissements (ordre)	+ 10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 57 000 €</b>

**Recettes -**

Chapitre 73 – Impôts et taxes	- 20 260 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	- 36 740 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 57 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses –**

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	- 26 885 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	+ 80 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 122 815 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	+ 159 700 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	+ 20 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 190 000 €</b>

Recettes -

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	+ 50 000 €
Chapitre 024 – Produits des cessions	- 50 000 €
Chapitre 021 – Virement de la section d'investissement (ordre)	+ 100 000 €
Chapitre 042 – Amortissements (ordre)	+ 10 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 80 000 €
TOTAL	+ 190 000 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.12- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE AU PROFIT DE NOTRE LOGIS – OPERATION DES 9 ET 11 RUE DES FRERES BONDUDEL**

Après débat a été adoptée la délibération visant :

- au versement, à l'issue des travaux, d'une subvention foncière de 80 000 € à Notre Logis pour son opération à réaliser aux 9 et 11 rue des frères Bonduel ;
- à la déduction sur le prélèvement exigé deux ans après le versement voire également les 2 années qui suivent cette déduction.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.13- PARKING RUE PAUL ESPEELS – DECLASSEMENT DU PARKING - CESSION**

Après débat a été adoptée la délibération sur la désaffectation et le déclassement du parking rue Paul Espeels, l'approbation de la cession de la parcelle AK 333 aux consorts GREMBERT, DESRUMAUX et BROCHOT pour un prix de 222,46 € le m<sup>2</sup> (les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs). Autorisation est donnée à M. le Maire à signer les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.14- SITE ACTIVAL II - CESSION**

Après débat a été adoptée la délibération visant à :

- consentir à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré « VILOGIA » une servitude de cour commune sur l'emprise du chemin rural pour la partie qui longe le bâtiment Actival 2 (parcelles cadastrées AN 151, AN 149, AM 48 et AL 687p) ;
  - autoriser M. le Maire à signer la servitude de cour commune et tous les documents afférents à cette opération ;
  - approuver la cession des parcelles AL 692 (9 315 m<sup>2</sup>), AL 429 (785 m<sup>2</sup>), AL 152 partie (115 m<sup>2</sup>) et AL 150 partie (1 118 m<sup>2</sup>) soit 11 333 m<sup>2</sup> au profit de VILOGIA pour un montant de 819 720 € ;
  - autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.
- Les frais d'acte et ceux liés à l'intervention d'un géomètre expert seront à la charge de l'acquéreur.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.15- COMMERCE DE DETAIL – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL – DELIBERATION CADRE 2018-2020**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'autorisation d'ouverture des magasins dans la limite de 8 dimanches. Ce dispositif cadre s'applique pour la période 2018-2020. Les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité seront pris avant le 31 décembre de chaque année.

-DELIBERATION ADOPTEE-

*=>Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 29 septembre 2016 : 33 (pas d'observation)*

Levée de séance à 19h58  
RD/FV/MV – le 29 septembre 2017